

Commune d'Hauteville-Lompnes



Avis d'appel à candidatures pour la cession d'une carrière communale

I - Organisateur de la consultation

Commune d'HAUTEVILLE-LOMPNES, 320 rue de la République, 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES

Correspondant : M. Bernard ARGENTI - Maire

Fax. : 04.74.35.19.80

Tél. : 04.74.40.41.85/80

Courriel : dgs@hauteville-lompnes.com

II - Nature du contrat

Contrat de vente de gré à gré d'un terrain relevant du domaine privé communal.

III - Objet du contrat

Le contrat a pour objet la cession d'une carrière communale, dénommée la « Franco-Italienne », d'une superficie autorisée de : 9 h 13 a 08 ca dont 7 h 25 a et 30 ca en exploitable.

Il n'a ni pour objet ni pour effet de répondre à des exigences fixées par un acheteur public ou une autorité concédante.

La carrière est actuellement exploitée par la S.A.S Carrières de SOUPPES en vertu d'une autorisation préfectorale d'exploitation délivrée le 11 mars 2015 pour une durée de vingt (20) années.

La commune et la S.A.S Carrières de SOUPPES ont conclu, le 30 avril 2015, un bail d'exploitation d'une durée de vingt (20) ans correspondant strictement à celle de l'arrêté préfectoral précité. Ce bail fixe les modalités d'exploitation de la carrière par la société et les modalités de calcul des redevances d'extraction versées à la collectivité (concassé, enrochement, pierre marbrière).

A la date du transfert de propriété, l'acquéreur de la carrière sera substitué à la collectivité dans l'exécution du bail d'exploitation qui prévoit en l'état d'une redevance minimum annuelle obligatoire de 40 000.00 € H. T.

La cession n'aura pas d'incidence sur l'arrêté du 11 mars 2015, dès lors que l'exploitant, titulaire de l'autorisation préfectorale, restera inchangé. Autorisation sur 20 ans (fin : Mars 2035) qui autorise l'extraction de 610 000 m³ (soit : 1 650 000 tonnes pour une densité de 2.7 sur la durée de l'exploitation).

IV - Localisation de la carrière cédée

La carrière cédée est constituée des parcelles cadastrées section L n°784pp, n° 888 et n° 889, appartenant au domaine privé communal, sises lieu-dit « Ponciaz », à HAUTEVILLE-LOMPNES.

V - Organisation de la consultation

L'objet du présent avis est un appel à candidatures.

La consultation est ouverte à toute personne physique ou morale disposant des capacités nécessaires pour formuler une offre ferme et définitive d'acquisition de la carrière communale.

Le choix de l'acquéreur suivra une procédure de sélection / négociation en deux phases.

A l'issue de la première phase, la liste des candidats finalement retenus pour présenter une offre d'achat sera arrêtée par le comité de sélection mentionné ci-dessous au paragraphe VII.

VI - Conditions de participation - Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature comportera les éléments suivants :

➤ VI.1 Pour les personnes morales :

- Une lettre de candidature établie par une personne habilitée à engager le candidat, comportant la présentation détaillée de la société, ses statuts, ses actionnaires, sa forme juridique, la personne ayant la capacité d'engager la société. Pour la présentation de la société, le candidat peut s'inspirer du contenu des modèles de formulaires utilisés en matière de passation de marchés publics (DC1 ou équivalent) ;
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires (DC2 ou équivalent) ;
- La copie des comptes annuels (bilans, comptes de résultat) des trois derniers exercices connus. Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront tout élément permettant d'évaluer leur capacité économique et financière et notamment les garanties financières apportées par leurs actionnaires ;
- Un extrait Kbis de moins de trois mois ;
- Une attestation d'assurances de responsabilité civile et/ou professionnelle (moins de trois mois) ;
- La description des activités de la société candidate ;
- Le cas échéant, tous éléments complémentaires de nature à faire apparaître les garanties financières de la société.

➤ VI.1 Pour les personnes physiques :

- Une lettre de candidature établie par le candidat, indiquant notamment son nom, prénom et adresse ;
- La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Une justificatif de domicile (quittance de loyer, facture gaz, eau ou électricité ...)
- Une attestation bancaire indiquant le montant maximum susceptible d'être accordé pour l'acquisition de la carrière ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile de moins de trois mois ;
- Le cas échéant, tous éléments complémentaires de nature à faire apparaître les garanties financières de la personne physique.

Avant de procéder à la sélection des candidats, si la commune constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, sans justification recevable, elle pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier dans un délai identique pour tous.

VII - Sélection de 5 candidats admis à remettre une offre

A l'issue de l'analyse des dossiers de candidature, le comité de sélection composée des membres de la commission MAPA de la Commune et présidé par le maire, arrêtera une liste de 5 candidats maximum admis à présenter une offre et à négocier, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats.

Ce nombre a été fixé en considération de la lourdeur et de la complexité de gestion qu'impliquerait une procédure comportant un nombre de candidats plus élevé. Une telle procédure représenterait un coût élevé supplémentaire inutile pour la commune et aurait un impact défavorable sur la durée de la procédure sans pour autant favoriser la compétition entre les différents candidats. Par ailleurs, le nombre de candidats est limité du fait du souhait de respecter une totale équité pendant toute la procédure, et notamment pour les auditions.

Les candidatures seront analysées au regard des seuls critères suivants :

- Capacités financières détaillées des candidats
- Références professionnelles des candidats
- Lettre des motivations

VIII - Date limite de remise des dossiers de candidature

28 Avril 2017 à 11 H 00.

IX - Renseignements complémentaires

Toute question complémentaire relative à la présente consultation sera adressée par mail à « dqs@hauteville-lompnes.com » avant le 14 avril 2017.

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats 6 jours au plus tard avant la date limite mentionnée au paragraphe VIII.

X - Modalités de remise des dossiers de candidatures

Les plis concernant les candidatures doivent être transmis avant la date et l'heure limites mentionnées au paragraphe VIII ci-dessus. Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limites de réception des candidatures ne seront pas ouverts et seront retournés à leurs auteurs.

Ils seront transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Les plis contenant les candidatures sont :

- soit remis contre récépissé, aux jours et horaires de réception du public du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H, à l'adresse indiquée au paragraphe I.
- soit transmis par lettre recommandée avec demande de réception postale à l'adresse indiquée ci-dessus.

Dans les deux cas qui précèdent, le dossier sera remis sous double enveloppe cachetée.

L'enveloppe extérieure devra être anonyme et portera en sus de l'adresse, la mention suivante : " Candidature pour l'acquisition de la carrière « Franco-Italienne » - Ne pas ouvrir ".

L'enveloppe intérieure devra contenir les éléments mentionnés ci-dessus au paragraphe VI.

Les documents seront entièrement rédigés en langue française.